

INTRODUCTION

DÉSARMEMENT, MAÎTRISE DES ARMEMENTS, NON-PROLIFÉRATION

PAR

BERNARD SITT (*)

L'année 2009 a été, à n'en pas douter, plus riche que les précédentes en annonces et en événements porteurs de sens et de relances des débats.

Le premier ministre britannique Gordon Brown s'était exprimé le premier au mois de mars sur les sujets nucléaires, plaidant à la fois pour un développement non proliférant de l'énergie nucléaire et pour le désarmement nucléaire, en soulignant toutefois qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'un Etat doté d'armes nucléaires désarme unilatéralement.

Cela étant, le ton a été donné principalement par le discours prononcé à Prague le 5 avril par le président Obama, qui a défini les nouvelles positions américaines sur les grandes questions nucléaires et balistiques : désarmement et non-prolifération nucléaires, soutien du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, futur traité américano-russe post-START, négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, soutien des coopérations multilatérales dans le contexte d'un renouveau des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, révision des programmes de la défense antimissiles américaine en Europe. Discours très argumenté, dont le monde n'a semblé retenir, tout au moins dans un premier temps, que l'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Peu après, le 9 avril, trois anciens Présidents et anciens Premiers ministres polonais s'étaient exprimés en écho dans la grande presse sur «*l'urgence pour la planète*» du désarmement nucléaire. A leur tour, deux anciens premiers ministres français, un ancien ministre de la Défense et un ancien commandant des forces aériennes stratégiques s'étaient exprimés dans les colonnes d'un grand quotidien national, se faisant les avocats d'un processus de désarmement concerté entre les cinq Etats dotés d'armes nucléaires et les trois Etats nucléaires *de facto*, le succès du processus de non-prolifération nucléaire global étant selon eux à ce prix.

(*) Directeur du Centre d'études de sécurité internationale et de maîtrise des armements (CESIM, France).

Plus solennellement, le Conseil de sécurité réuni au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement adoptait le 24 septembre la Résolution 1 887, qui réaffirmait l'importance du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et de la mise œuvre de ses trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement et le développement équilibré et coopératif des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, sous l'égide et le contrôle efficace de l'AIEA. Cette résolution soulignait également la nécessité de développer des capacités nationales effectives de lutte contre les trafics illicites de biens et de technologies nucléaires, rappelant à cet égard l'importance de la Résolution 1 540 prise en 2004.

Cependant, ces initiatives fortes n'ont pas suffi à relancer le processus de négociation multilatéral en panne à la Conférence du désarmement depuis 1997. Celle-là, redynamisée par le contexte politique international qu'on vient d'esquisser, adoptait enfin le 19 mai un programme de travail jusqu'alors introuvable et décidait de créer entre autres un comité *ad hoc* chargé de négocier une convention d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La négociation n'a toujours pas commencé, de nouveau prise en otage du jeu instrumental de quelques pays.

Dans ce contexte de sécurité mouvant, les articles que cette rubrique a retenus cette année font une place importante aux problématiques de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Le paradigme du monde sans armes nucléaires est analysé par Tiphaine de Champchesnel, qui en rappelle les origines historiques, soulignant le rôle-clé joué par le mouvement Pugwash, puis en analyse la réalité et la pertinence politiques dans le monde de l'après-Guerre froide. Elle approfondit notamment la «*fonction utopique du zéro*», à l'origine de la grande effervescence politico-médiatique récente, dont les manifestations sont multiples.

Benoît Pélopidas propose une réflexion politique originale sur le cas de l'Afrique du Sud, seul exemple jusqu'ici de démantèlement d'un arsenal nucléaire constitué. Cette décision souveraine avait constitué une surprise stratégique, dont l'auteur analyse les caractères, qu'il s'essaie à rapprocher de ceux de l'espèce «cygne noir»: cette singularité à l'impact important, bien qu'imprévisible, est-elle explicable *a posteriori*?

Philomène Robin livre une analyse historique et politique approfondie du dossier nucléaire de la Corée du Nord, singulier lui aussi à bien des égards. Les réticences du régime de Pyongyang, dès l'origine, à adhérer au régime de non-prolifération, l'échec du «Cadre agréé» de 1994 et de la KEDO, l'histoire chaotique des pourparlers à six depuis 2003 et les manœuvres dilatoires du régime nord-coréen, son exigence d'un traité de paix avec les Etats-Unis sont-ils de nature à fournir des leçons de bonne gestion des crises de prolifération nucléaire?

Dans un registre différent, Paul Dahan et Agnès Minirot abordent le thème important de la nécessaire coopération entre diplomatie et renseignement dans le domaine de la lutte contre la prolifération. Les auteurs expliquent de quelle manière plusieurs fonctions nationales se complètent et se conjuguent dans une logique interministérielle : détection et connaissance des activités et programmes proliférants, entrave par sensibilisation et contrôle. Ces fonctions sont, de fait, la mise en œuvre de l'objectif fondamental de connaissance et anticipation introduit dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juin 2008.

L'article de Jean-Marie Chasles, enfin, revient sur la Convention de Dublin de mai 2008 sur les armes à sous-munitions, déjà abordé dans le précédent volume de l'*Annuaire*, en 2009. L'auteur s'intéresse en particulier aux analogies et aux différences entre le Processus d'Oslo qui a permis à la négociation de cette Convention d'aboutir, et le Processus d'Ottawa, non moins original s'agissant entre autres du rôle joué par les ONG, qui avait conduit à la naissance, dix ans plus tôt, de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel.